



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2714

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - Avenant technique et ajustement de la programmation pour l'année 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Glatard

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrlich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018
Délibération n° 2018-2714

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - Avenant technique et ajustement de la programmation pour l'année 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Depuis le 1er janvier 2017, la Métropole de Lyon est l'unique organisme intermédiaire de gestion des crédits du Fonds social européen (FSE) pour son territoire.

Ce nouveau contexte de gestion du FSE est le fruit d'un processus partenarial qui a associé l'ensemble des acteurs de l'insertion durant toute l'année 2016. Il se matérialise au travers de la convention de subvention globale signée entre la Métropole et l'Etat pour un total de plus de 24 M€ de FSE qui seront distribués sur le territoire jusqu'en 2020 (délibération n° 2016-1537 du Conseil de la Métropole du 10 novembre 2016).

Dans le cadre de cette convention, la Métropole est responsable de la programmation initiale des opérations cofinancées, ainsi que du suivi de cette programmation par le Conseil de la Métropole. À ce titre, et comme le prévoient les règles de gestion du FSE, elle a la capacité de procéder à l'ensemble des ajustements techniques et administratifs rendus nécessaires par l'exécution des opérations financées et ce, jusqu'à 9 mois après la clôture budgétaire desdites opérations.

II - Avenant technique à l'opération n° 201700409 portée par l'association Innovation et développement

L'association Innovation et développement a déposé une demande d'avenant en vue de solliciter une modification du taux d'intervention du FSE pour son opération "Auto-école sociale aggro. lyonnaise 2017". Le périmètre de l'opération et les ressources de cette dernière ayant été revus dans le courant de l'année, son équilibre financier a dû être repris. Le montant total du projet évolue donc de 123 698,47 € à 214 904,03 € pour une participation du FSE inchangée, à 49 702,00 €.

Compte tenu des arguments avancés et de l'impact nul sur le montant de subvention attribué dans le cadre du FSE, il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

III - Déprogrammation de l'opération n° 201700114 portée par l'association Multi services développement (MSD)

L'association MSD a demandé la résiliation de sa convention de subvention par courrier recommandé en date du 21 février 2018 pour l'opération "Mise en activité professionnelle". En effet, une augmentation exceptionnelle des ressources de cette dernière pour l'année 2017 conduit à un écrêtement total de la subvention du FSE.

Afin de s'exonérer des procédures de bilan ainsi que des opérations de contrôle, la structure a donc choisi de solliciter une résiliation totale de sa convention, et l'abandon de sa subvention.

Cette demande étant conforme aux dispositions conventionnelles régissant les résiliations de convention FSE, l'opération est proposée pour déprogrammation. Les crédits correspondants seront reportés sur la maquette financière 2018 pour un montant de 55 701,98 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'avenant technique à la convention Fonds social européen (FSE) n° 201700409 à signer entre la Métropole de Lyon et l'association Innovation et développement, pour un montant de subvention inchangé,

b) - la déprogrammation de l'opération FSE n° 201700114 suite à la demande de résiliation de la convention FSE n° 201700114 présentée par l'association Multi services développement (MSD).

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.